

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1199**14 novembre 2003****SOMMAIRE**

AGS International S.A., Differdange	57514	Kersting Luxembourg, S.à r.l., Strassen	57549
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57515	KSC Immo S.A., Mamer	57548
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57515	Lunex S.A., Luxembourg	57517
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57515	Lunex S.A., Luxembourg	57517
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57515	Lunex S.A., Luxembourg	57517
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57515	Medico-Plan, S.à r.l., Luxembourg	57551
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57516	(Le) Mètre Carré, S.à r.l., Niederanven	57547
Agotar Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	57516	Moe, S.à r.l., Luxembourg	57534
B&B Haustechnik, S.à r.l., Wasserbillig	57549	Molinari 98 S.A., Luxembourg	57524
Barilla Luxembourg S.A., Luxembourg	57539	Nopco S.A., Luxembourg	57539
Basic Trademark S.A., Luxembourg	57546	Nordea Bank S.A., Luxembourg-Findel	57512
Basic Trademark S.A., Luxembourg	57546	Nordea Bank S.A., Luxembourg-Findel	57512
BB Förvaltning, S.à r.l., Luxembourg	57528	Noufon S.A., Luxembourg	57514
Bindura S.A., Luxembourg	57541	Noufon S.A., Luxembourg	57514
BTM Unit Management S.A., Luxembourg	57516	Palerider Holding S.A., Grevenmacher	57545
C S C Kieffer, S.à r.l., Moutfort	57546	Palerider Holding S.A., Grevenmacher	57545
Caves St Rémy-Desom, S.à r.l., Remich	57524	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	57550
Caves St Rémy-Desom, S.à r.l., Remich	57524	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Strassen	57550
Chase Fleming Luxembourg Holding S.A., Senningerberg	57542	Promopro Holding S.A., Luxembourg	57527
Chase Fleming Luxembourg Holding S.A., Senningerberg	57545	Rodan S.A., Luxembourg	57540
Chauffage-Sanitaire Jeannot Delvaux, S.à r.l., Itzig	57551	Saint Thomas S.A., Luxembourg	57551
Coiffure Renaissance, S.à r.l., Rumelange	57550	Sambrazil International Show, S.à r.l., Steinfort	57527
Conessa S.A., Remich	57547	Schmitz & Hoffmann Architectes, S.à r.l., Luxembourg	57533
Conessa S.A., Remich	57547	Serrurerie Bouchart Marc, S.à r.l., Keispelt	57551
Electricité Feiereisen Romain, S.à r.l., Bour	57552	Sigelux S.A., Luxembourg	57541
Engko, S.à r.l., Olm	57551	Société Financière Renaissance S.A.H., Luxembourg	57541
Euro-Promodent S.A., Mamer	57542	Stratégie Informatique Européenne S.A., Luxembourg-Cessange	57540
Eurosit S.A., Luxembourg	57549	Syntec, S.à r.l., Gonderange	57514
Financière Centuria Luxembourg S.A., Luxembourg	57525	Tandem S.A., Luxembourg	57548
Georesources Lux S.A.H., Luxembourg	57516	Terraflex S.A., Luxembourg	57518
Goldberg Beteiligungen A.G., Luxembourg	57517	Terrest S.A., Remich	57548
Goldberg Beteiligungen A.G., Luxembourg	57517	Terrest S.A., Remich	57548
Günther Langer, S.à r.l., Echternach	57547	Voltaire S.A., Luxembourg	57539
Hair World, S.à r.l., Bereldange	57552	VSH Holding, S.à r.l., Luxembourg	57506
Hexx S.A.H., Luxembourg	57552	Westeschgaard 2, S.à r.l., Luxembourg	57540
Huckert, S.à r.l., Remich	57546	Zuki Immobilière S.A., Luxembourg	57540
Immobilière Jomi S.A., Mondercange	57549	Zunis Holding S.A., Luxembourg	57541
K & CA S.A., Mamer	57542	Zunis Holding S.A., Luxembourg	57541

VSH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 96.461.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of October.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) Mr Claes Heijbel, company director, residing in Upplandsgatan 37, SE-113 28 Stockholm (Sweden), here represented by:
Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 2, 2003;
- 2) Mr Johan Eriksson, company director, residing in Berghamns Brygga 7, SE-165 71 Hässelby (Sweden), here represented by:
Mr Eric Leclerc, prenamed, by virtue of a proxy given on October 2, 2003;
- 3) Mr Göthe Parkander, company director, residing in Sandåsgatan 3, SE-341 35 Ljungby (Sweden), here represented by:
Mr Eric Leclerc, prenamed, by virtue of a proxy given on October 6, 2003;
- 4) Mr Ulf Sandahl, company director, residing in Kvarnstugvägen 27, SE-161 51 Bromma (Sweden), here represented by:
Mrs. Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 2, 2003;
- 5) Mr Per Sandberg, company director, residing in Fritidsvägen 3, SE-178 36 Ekerö (Sweden), here represented by:
Mrs. Martine Kapp, prenamed, by virtue of a proxy given on October 2, 2003;
and
- 6) Mr Per Stenström, company director, residing in Nyodlingsvägen 13, SE-161 39 Bromma (Sweden), here represented by:
Mr Martine Kapp, prenamed, by virtue of a proxy given on October 2, 2003.

The prementioned six (6) proxies signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in the above stated capacities have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

Art. 2. Object

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Name

The name of the Company is VSH HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Duration

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The corporate capital is set at fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 18. General meetings of partners

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits

The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided

All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Eric Leclerc and Mrs Martine Kapp, prenamed, acting in their capacity as duly authorised attorney in fact of the prenamed associates, by virtue of the above-mentioned proxies and declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity as follows:

<i>Associates</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Paid in capital</i>
1) Mr Claes Heijbel, prenamed	2,500.- EUR	100	2,500.- EUR
2) Mr Johan Eriksson, prenamed	2,500.- EUR	100	2,500.- EUR
3) Mr Göthe Parkander, prenamed	2,500.- EUR	100	2,500.- EUR
4) Mr Ulf Sandahl, prenamed	2,500.- EUR	100	2,500.- EUR
5) Mr Per Sandberg, prenamed	2,500.- EUR	100	2,500.- EUR
6) Mr Per Stenström, prenamed	2,500.- EUR	100	2,500.- EUR
Total:	15,000.- EUR	600	15,000.- EUR

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their both proxy-holders, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the Articles of Incorporation of the Company.

- 1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Mrs Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claes Heijbel, administrateur de société, demeurant à Upplandsgatan 37, SE-113 28 Stockholm (Suède),
ici représenté par:
Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée, le 2 octobre 2003;
- 2) Monsieur Johan Eriksson, administrateur de société, demeurant à Berghamns Brygga 7, SE-165 71 Hässelby (Suède),
ici représenté par:
Monsieur Eric Leclerc, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée, le 2 octobre 2003;
- 3) Monsieur Göthe Parkander, administrateur de société, demeurant à Sandåsgatan 3, SE-341 35 Ljungby (Suède),
ici représenté par:
Monsieur Eric Leclerc, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée, le 6 octobre 2003;
- 4) Monsieur Ulf Sandahl, administrateur de société, demeurant à Kvarnstugvägen 27, SE-161 51 Bromma (Suède),
ici représenté par:
Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle à 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée, le 2 octobre 2003;
- 5) Monsieur Per Sandberg, administrateur de société, demeurant à Fritidsvägen 3, SE-178 36 Ekerö (Suède),
ici représenté par:
Madame Martine Kapp, prénommée,
en vertu d'une procuration donnée, le 2 octobre 2003;
- et
- 6) Monsieur Per Stenström, administrateur de société, demeurant à Nyodlingsvägen 13, SE-161 39 Bromma (Suède),
ici représenté par:
Madame Martine Kapp, prénommée,
en vertu d'une procuration donnée, le 2 octobre 2003.

Les six (6) procurations prémentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme

Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de VSH HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à quinze mille Euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Ensuite ont comparu:

Monsieur Eric Leclerc et Madame Martine Kapp, prénommés,

agissant en leur qualité de mandataires dûment autorisés des associés prénommés en vertu des procurations ci-dessus décrites et ont déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) M. Claes Heijbel, prénommé	2.500,- EUR	100	2.500,- EUR
2) M. Johan Eriksson, prénommé	2.500,- EUR	100	2.500,- EUR
3) M. Göthe Parkander, prénommé	2.500,- EUR	100	2.500,- EUR
4) M. Ulf Sandahl, prénommé	2.500,- EUR	100	2.500,- EUR
5) M. Per Sandberg, prénommé	2.500,- EUR	100	2.500,- EUR
6) M. Per Stenström, prénommé	2.500,- EUR	100	2.500,- EUR
Total:	15.000,- EUR	600	15.000,- EUR

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2003.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leurs mandataires susnommés, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société.

- 1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003, vol. 879, fol. 99, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069774.3/239/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

NORDEA BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 14.157.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 10 septembre 2003
et changement de la composition du Conseil d'Administration*

Il résulte dudit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration que:

- KPMG AUDIT, LUXEMBOURG

a été nommé réviseur d'entreprise pour l'exercice social de 2003 en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A. et que leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2004.

En outre le 1^{er} octobre 2003 Monsieur Thomas Ericsson a démissionné du Conseil d'Administration. Par conséquent, le Conseil d'Administration de NORDEA BANK S.A. se compose comme suit:

- Monsieur Christian Clausen, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, Regeringsgatan 59, G161, 10571 Stockholm, Sweden.

- Monsieur Jan Petter Borvik, c/o NORDEA BANK NORGE ASA, Postboks 1166 Sentrum, 0107 Oslo, Norway.

- Monsieur Jhon Mortensen, c/o NORDEA BANK S.A., 672 rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg.

- Monsieur Henrik Priergaard, c/o NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT BANK A/S, Strandgade 3, 1401 Copenhagen K, Denmark.

- Madame Eira Palin-Lehtinen, c/o NORDEA BANK FINLAND Plc, Alexandergatan 36B, 00020 Nordea, Finland.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour extrait conforme

NORDEA BANK S.A.

J. van der Molen / J. Ebel

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069287.3/036/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

NORDEA BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg-Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 14.157.

Modifications concernant les signataires autorisés de la société NORDEA BANK S.A., ayant son siège social à 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg, inscrite section B numéro 14.157.

(Changes concerning the authorised signatories of the company NORDEA BANK S.A., having its registered office at 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg, registration number B 14.157).

Conseil d'Administration (Board of Directors)

Christian Clausen, Président,
Jan Petter Borvik,
Jhon Mortensen,
Eira Palin-Lehtinen,
Henrik Priergaard.

Direction (Management)

Jhon Mortensen,
Managing Director,
Lars Højberg,
Deputy Managing Director.

Personnel exécutif (Executive Staff)

Suzanne Berg,
Thomas Berg,
Erik Herskind,
Jens Høgh,
Jørgen Jakobsen,
Peter Jarbøl,
Torben Bygballe Johansen,
Klaus Johnbeck,
Per Molin,
Kim Asger Olsen,
Arly Petersen,
Mikael Petersen,
Jukka Pirskanen,
Michael Secher,
Jeroen van der Molen,
Henrik Wetterstrand.

Titulaires de procuration (Holders of Procuration)

Lars Høgh Andersen,
Henrik Brøchner,
Geraldine Cadogan,
Lars Storm Christensen,
Majbrit Christiansen,
Christa Decker,
Jürgen Ebel,
Eric Fidesser,
Christian Frisquet,
Mette Garby,
Mike Gehlen,
Gilbert Grethen,
Jens Hansen,
Lars Alstrup Hansen,
Lars Jul Hansen,
Jens Hasse,
Inge Hedegaard,
Olivier Humblet,
John Iversen,
Veli-Matti Jaatinen,
Mogens Jepsen,
Roberth Josefsson,
Palle Kay,
Netty Knebel,
Jan Lange,
Kristian Larsen,
Jackie Legille,
Joël Lequeux,
Markus Lindahl,
Mireille Longree,
Finn Madsen,
Koen Myny,
Tom Stubbe Olsen,
Vivi Piccatti,
Annette Pop,

Jan Sabroe,
Henrik Sode,
Marcel Sweers,
Thomas Tuborgh,
Antonino Vieni.

Toute inscription concernant les signataires autorisés faite par une réquisition précédente est à rayer (Each inscription concerning the authorised signatories done by a previous application has to be deleted.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

NORDEA BANK S.A.

J. Mortensen / J. van der Molen

Managing Director / Legal Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06274. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069290.2//88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

SYNTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 82.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069739.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

AGS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4581 Differdange, 74, rue de l'Hôpital.

R. C. Luxembourg B 81.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06772B, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(069749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

NOUFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 22.356.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

NOUFON S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich

Administrateurs

(069359.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

NOUFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 22.356.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

NOUFON S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich

Administrateurs

(069357.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069165.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069167.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069169.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(069174.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

AGOTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 15.038.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 octobre 2003 que:

- Mme Genevière Blauen, administrateur de sociétés, et M. Fernand Heim, directeur financier, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Mme Rose Dock et M. Karl U. Sanne, démissionnaires.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009;

- Le mandat de l'autre administrateur, M. Gérard Muller, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, ARI-AUDIT S.A., avec siège social au 67 Via Tesserete, CH-6942 Savosa, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069157.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

BTM UNIT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.510.

EXTRAIT

Conseil d'Administration:

Suite à la démission de M. Masato Takase, M. Yasushi Watanabe a été coopté par le Conseil d'Administration le 6 octobre 2003 en tant qu'administrateur de la société pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069066.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

GEORESOURCES LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(069063.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

LUNEX S.A., Société Anonyme (liquidée).

Capital social: LUF 1.250.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 57.667.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(069865.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

LUNEX S.A., Société Anonyme (liquidée).

Capital social: LUF 1.250.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 57.667.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(069866.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

LUNEX S.A., Société Anonyme (liquidée).

Capital social: LUF 1.250.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 57.667.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(069864.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

GOLDBERG BETEILIGUNGEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 84.611.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour GOLDBERG BETEILIGUNGEN A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(069431.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

GOLDBERG BETEILIGUNGEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 84.611.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour GOLDBERG BETEILIGUNGEN A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(069428.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

TERRAFLEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 96.472.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of October.
Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- CoolTel AB, a company governed by the laws of Sweden, established and having its registered office in Stigbergsvägen 3, SE-149 30 Nynshamn (Sweden),

here represented by:

Mr Joseph Hansen, lawyer, with professional address in 14A, rue des Bains, L-2011 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on October 17, 2003.

The prementioned proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- WIMPEY MANAGEMENT INC., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Pasa Estate, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Joseph Hansen, prenamed,

acting in his capacity as a special proxy holder, being validly authorised to sign individually on behalf of said company, pursuant to a general proxy given in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), on April 8, 2002, a certified copy of this proxy has been annexed to a deed of the undersigned notary, on April 11, 2002.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of TERRAFLEX S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose for which the company is formed is to operate a telecommunication network and to provide telecommunications services, including, but not limited to, fixed or mobile telephony services, data transmission services and value-added telecommunications services as well to provide other related services, including in particular financial services relating thereto. The company operate outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The company may take directly or indirectly participations of any kind in any enterprise, entity or company established within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, operating in telecommunication field or in a related field.

The company may carry out any industrial, commercial, financial or other operations, being, directly or indirectly, in relation with its corporate object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may issue multiple shares certificates.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital of the company is fixed at five hundred thousand Euro (500,000.- EUR) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.

The subscribed and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 23, 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount

of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on May 15, of each year at 10.00 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three thousand one hundred (3'100) shares have been subscribed to as follows:

1.- CoolTel AB, prenamed, three thousand ninety-five shares	3,095
2.- WIMPEY MANAGEMENT INC., prenamed, five shares	5
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand six hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2009:

- 1.- Mr Bo Jansson, company director, residing in Gullvivavägen 22, 746 51 Blsta (Sweden);
- 2.- Mr Magnus Danielson, company director, residing in Jäntorget 78, 111 29 Stockholm (Sweden);
- 3.- Mr Bertil Widmark, company director, residing in Stigbergsgatan 3, 149 30 Nynshamn (Sweden).

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2009: Mr Marco Ries, independent auditor, with professional address in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as first managing director (administrateur-délégué) of the company, Mr Bo Jansson, prenamed, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- CoolTel AB, une société régie par les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à Stigbergsvägen 3, SE-149 30 Nynshamn (Suède),

ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, avocat, avec adresse professionnelle au 14A, rue des Bains, L-2011 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 17 octobre 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

2.- WIMPEY MANAGEMENT INC., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Pasea Estate, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Monsieur Joseph Hansen, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société et habilité à l'engager valablement par sa signature individuelle,

en vertu d'une procuration générale donnée à Road Town (Iles Vierges Britanniques), le 8 avril 2002.

Une copie, certifiée conforme, de ladite procuration, est restée annexée à un acte du notaire soussigné, daté du 11 avril 2002.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est, par les présentes, formé une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de TERRA-FLEX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet pour lequel la société est formée est de mettre en uvre un réseau de télécommunication, y inclus, mais non exclusivement, des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission des données et des services de télécommunication avec valeur ajoutée, ainsi que tout autre service y relatif. L'activité de la société se situe en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut prendre des participations de toutes sortes directement ou indirectement, dans toutes entreprises, entités ou sociétés établies au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg, opérant dans le domaine de la télécommunication ou dans un domaine voisin.

La société peut exercer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre, qui est, directement ou indirectement, en relation avec son objet social ou qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) qui sera représenté par cinquante mille (50'000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 23 octobre 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en numéraire, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et toujours révocables par elle.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quinze mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- CoolTel AB, prédésignée, trois mille quatre-vingt-quinze actions	3.095
2.- WIMPEY MANAGEMENT INC., prédésignée, cinq actions	5
Total: trois mille et cent actions	3.100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009:

- 1.- Monsieur Bo Jansson, administrateur de société, demeurant à Gullvivavägen 22, 746 51 Blsta (Suède);
- 2.- Monsieur Magnus Danielson, administrateur de société, demeurant à Jäntorget 78, 111 29 Stockholm (Suède);
- 3.- Monsieur Bertil Widmark, administrateur de société, demeurant à Stigbergsgatan 3, 149 30 Nynshamn (Suède).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Bo Jansson, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003, vol. 881, fol. 2, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux (Luxembourg), le 29 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069862.3/239/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

MOLINARI 98 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MOLINARI 98 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069046.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

CAVES ST REMY-DESOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 19.799.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 octobre 2003.

CAVES ST REMY-DESOM

P. Desom

Le gérant

(069754.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

CAVES ST REMY-DESOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 19.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 octobre 2003.

CAVES ST REMY-DESOM

P. Desom

Le gérant

(069755.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.465.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 8 octobre 2003.

2. La société FINANCIERE CENTURIA, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 37, rue d'Anjou, F-75008 Paris, numéro de Registre du Commerce: R.C.S. PARIS B 440 475 358 (2002B00475),

représentée par Monsieur Jean-Marie Heynen, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Paris, le 2 octobre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à la gestion pour compte de tiers, le conseil en ingénierie financière, à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le

Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois d'avril à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. LANNAGE S.A., prénommée, quatre actions	4 actions
2. FINANCIERE CENTURIA, prénommée, trois cent six actions	306 actions
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 63.130.
 - b) VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 63.143.
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 86.086.
 - d) Madame Nicole Bouton-Berkchole, administrateur de sociétés, née à Paris 11e, le 17 décembre 1947, demeurant au 22, rue Notre Dame de Lorette, F-75009 Paris.
 - e) Monsieur Emmanuel Limido, administrateur de sociétés, né à Paris 16e, le 5 janvier 1959, demeurant au 15, rue des Pommerets, F- 92310 Sèvres.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 63.115.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, J.-M. Heynen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2003, vol. 879, fol. 97, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 30 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069794.3/239/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

PROMOPRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2003 que le mandat d'administrateur de Madame Dany Gloden-Manderscheid, étant venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069064.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

SAMBRASIL INTERNATIONAL SHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 91.545.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rédange, le 28 octobre 2003.

(069303.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

BB FÖRVALTNING, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 96.470.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-eight of October.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mrs Brita Backlund, company director, residing in Ölandsgatan 4D, SE-641 37 Katrineholm (Sweden), here represented by Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 21, 2003.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of BB FÖRVALTNING.

Art. 3. Object

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 15. Powers

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Eric Leclerc, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mrs. Brita Backlund, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at four (4), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company.

A Manager:

Mrs Brita Backlund, company director, residing in Ölandsgatan 4D, SE-641 37 Katrineholm (Sweden).

B Managers:

1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

3) Mrs Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Brita Backlund, administrateur de société, demeurant à Ölandsgatan 4D, SE-641 37 Katrineholm (Suède), ici représentée par:

Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée, le 21 octobre 2003.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de BB FÖRVALTNING.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 15. Pouvoirs des gérants

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Evénements atteignant les gérants

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Eric Leclerc, prénommé,

agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Madame Brita Backlund, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte dudit comparant cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à quatre (4), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

Gérant A:

Madame Brita Backlund, administrateur de société, demeurant à Ölandsgatan 4D, SE-641 37 Katrineholm (Suède).

Gérants B:

- 1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3) Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2003, vol. 881, fol. 3, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069859.3/239/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

SCHMITZ & HOFFMANN ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R. C. Luxembourg B 87.021.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

MOE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 96.441.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of October.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Mats Eriksson, company director, residing in Kungsgatan 56, SE-641 36 Katrineholm (Sweden),
here represented by Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 9, 2003.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of MOE, S.à r.l.

Art. 3. Object. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by hundred twenty-five (125) shares of a par value of hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for re-election.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Eric Leclerc, prenamed,
acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of Mr Mats Eriksson, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the hundred twenty-five (125) shares with a par value of hundred euros (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary General Meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at four (4), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company.

A Manager:

Mr Mats Eriksson, company director, residing in Kungsgatan 56, SE-641 36 Katrineholm (Sweden).

B Managers:

- 1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
 - 2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.
 - 3) Mrs Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.
- 2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Mats Eriksson, administrateur de société, demeurant à Kungsgatan 56, SE-641 36 Katrineholm (Suède),
ici représenté par:

Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée, le 9 octobre 2003.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de MOE, S.à r.l.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant di-

rectement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéficiaires. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Eric Leclerc, prénommé,

agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Mats Eriksson, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte dudit comparant cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à quatre (4), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

Gérant A:

Monsieur Mats Eriksson, administrateur de société, demeurant à Kungsgatan 56, SE-641 36 Katrineholm (Suède).

Gérants B:

1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

3) Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.
2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003, vol. 879, fol. 98, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069491.3/239/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

NOPCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

NOPCO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069042.3/1022/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

BARILLA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 39.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2003.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(069308.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

VOLTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 94.732.

*Réunion du Conseil d'Administration de la société VOLTAIRE S.A. tenue à L-2134 Luxembourg,
54, rue Charles Martel en date du 2 septembre 2003 à 18.00 heures*

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration de la société VOLTAIRE S.A., tenue au siège social à L-2134 Luxembourg en date du mardi 2 septembre 2003 que Madame Frédérique Neid, administrateur de société, demeurant à L-2117 Luxembourg, 12, rue Mameranus, a été nommée administrateur-délégué de la société.

Madame Neid a pouvoir de signature individuelle et peut engager la société en toutes circonstances.

Madame Neid engage sa responsabilité pour tous documents et actes portant sa signature.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Wassenich.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-AI01069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069069.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

57540

ZUKI IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.461.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2003 que Monsieur Paolo Corgna, né à Rome, le 28 mars 1962, administrateur de société, demeurant à I-Capranica (VT), Viale Europa, 18, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Leonardo Benigni, décédé.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2003 que:

- Monsieur Enrico De Cupis, administrateur de sociétés, demeurant à I-Anzio (Rome), Via Lombardia, 38, a été nommé président du conseil d'administration
- Monsieur Paolo Corgna, préqualifié, a été nommé vice-président du conseil d'administration
- Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été nommé secrétaire du conseil d'administration.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour inscription - modification

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069062.3/273/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

STRATEGIE INFORMATIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg-Cessange, 209, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 63.173.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 28 octobre 2003, réf. DSO-AJ00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(069612.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

WESTESCHGAARD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 84.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05606, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour WESTESCHGAARD 2, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069800.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

RODAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.303.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal du Conseil d'Administration tenu sous seing privé en date du 15 octobre 2003 au siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour la société

Signatures

(069429.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

BINDURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 61.887.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069310.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

ZUNIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 37.930.

Le bilan au 31 décembre 2000 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06633, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Signature.

(069418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

ZUNIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 37.930.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069417.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

SOCIETE FINANCIERE RENAISSANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 16.542.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 5 juin 2003 a reconduit les mandats des Administrateurs sortants, MM Eric A. Gimmi, M^e Claude Wassenich et Madame Thérèse Brasseur pour une nouvelle période statutaire de six ans.

L'Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes Madame Marina Gimmi, comptable, demeurant à Duebendorf, Suisse.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

E. A. Gimmi

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069073.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

SIGELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 12.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05600, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour SIGELUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069795.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

EURO-PROMODENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 58.331.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(069750.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

K & CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 85.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(069751.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 78.396.

In the year two thousand three, on the first of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., a société anonyme holding, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.396 and having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves. The company was incorporated by notarial deed of October 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 284 of April 20, 2001. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on November 29, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 605 of August 7, 2001.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Jonathon Lowey, Associate at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Anne d'Alimonte, Associate at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., residing in Differdange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Saliha Boukhrichen, Assistant Company Secretary, residing in Rosport.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase the share capital of the Company for a total amount of twelve million nine hundred and fifteen thousand nine hundred and fifty-six euro (EUR 12,915,956.-) and to issue and to allot to ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., one hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty-nine (129,159) new shares at par value of one hundred euro (EUR 100.-) each. The new shares shall be issued in return for a contribution in kind in participation and net assets of J.P. MORGAN FLEMING SOCIETA DI INTERMEDIAZIONE MOBILIARE S.p.A.;

2. to amend the Articles of Incorporation of the Company and to record the said capital increase;

3. to sign any other document that may be required for the accomplishment of the proposed capital increase.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of twelve million nine hundred and fifteen thousand nine hundred euro (12,915,900.- EUR) so as to raise it from its present amount of one million three hundred and fifty thousand euro (EUR 1,350,000.-) up to fourteen million two hundred and sixty-five thousand nine hundred euro (14,265,900.- EUR) by the issue of one hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty-nine (129,159) new shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The meeting admits the company ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., having its registered office at 6, route de Trèves, Senningerberg to the subscription of the new shares. The other shareholder renounces its preferential subscription right.

Subscription and liberation

The one hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty-nine (129,159) new shares are then subscribed by ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., previously named, here represented by Mr Jonathon Lowey, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 29, 2003, hereto annexed.

The shares so subscribed are fully paid up by the contribution of three million three hundred thousand (3,300,000) shares of J.P. MORGAN FLEMING SOCIETA DI INTERMEDIAZIONE MOBILIARE S.p.A., having its registered office in Via Catena 4, Milan (Italy) representing 100% of the issued share capital of said company.

The shares so contributed are valued at twelve million nine hundred and fifteen thousand nine hundred and fifty-six euro (12,915,956.- EUR), out of which twelve million nine hundred and fifteen thousand nine hundred euro (12,915,900.- EUR) are allocated to the share capital and fifty-six euro (56.- EUR) are allocated to the share premium.

A report has been drawn up by EUROFID, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated October 1st, 2003, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the par value of the shares to be issued, plus the share premium.»

It results from a certificate that the contributor is the sole owner of the shares contributed and that they are free of any liens, pledges or other encumbrances. This certificate will remain annexed to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the Company is fixed at fourteen million two hundred and sixty-five thousand nine hundred euro (14,265,900.- EUR), divided into one hundred and forty-two thousand six hundred and fifty-nine (142,659) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid up.»

Reference to article 4-2 of the law of December 29, 1971

The contributions of the shares described hereabove representing the entire issued share capital of a company which is incorporated under the laws of Italy, the parties refer to article 4-2 of the law of 26th December 1971 which provides for a capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at five thousand two hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 78.396 et ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves. La société anonyme constituée suivant acte notarié du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 20 avril 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 605 du 7 août 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jonathon Lowey, associé de J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne d'Alimonte, associée de J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Saliha Boukhrichen, Assistant Company Secretary, demeurant à Rosport.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze millions neuf cent quinze mille neuf cent cinquante-six euros (12.915.956,- EUR) et émission et souscription par ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., de cent vingt-neuf mille cent cinquante-neuf (129.159) actions nouvelles d'une valeur no-

minale cent euros (100,- EUR). Les nouvelles actions seront émises en contrepartie de l'apport à la Société de l'entière des actions de la société J.P. MORGAN FLEMING SOCIETA DI INTERMEDIAZIONE MOBILIARE S.p.A.

- Modification des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

- Signature de tout autre document nécessaire à l'accomplissement de l'augmentation de capital proposée.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions neuf cent quinze mille neuf cents euros (12.915.900,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-) à quatorze millions deux cent soixante-cinq mille neuf cents euros (14.265.900,- EUR) par l'émission de cent vingt-neuf mille cent cinquante-neuf (129.159) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée admet la société ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves à la souscription des nouvelles actions, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cent vingt-neuf mille cent cinquante-neuf (129.159) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., prénommée, ici représentée par Monsieur Jonathon Lowey, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 29 septembre, ci-annexée.

Les actions souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de trois millions trois cent mille (3.300.000) actions de la société J.P. MORGAN FLEMING SOCIETA DI INTERMEDIAZIONE MOBILIARE S.p.A., ayant son siège social à Via Catena 4, Milan (Italie), représentant 100% du capital émis de la société.

Les actions ainsi apportées sont évaluées à douze millions neuf cent quinze mille neuf cent cinquante-six euros (12.915.956,- EUR), dont douze millions neuf cent quinze mille neuf cents euros (12.915.900,- EUR) sont affectés au capital et cinquante-six euros (56,- EUR) sont affectés à la prime d'émission.

Un rapport a été établi par EUROFID, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

Conclusion

(en version anglaise):

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the par value of the shares to be issued, plus the share premium.»

Le présent rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une attestation que la société ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) (JOINT VENTURES), S.à r.l., est la seule propriétaire des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges. Cette attestation restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions deux cent soixante-cinq mille neuf cents euros (14.265.900,- EUR) divisé en cent quarante-deux mille six cent cinquante-neuf (142.659) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971

L'apport des actions décrites ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social émis d'une société de droit italien, les parties renvoient à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Evaluation de Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Lowey, A. d'Alimonte, S. Boukhrichen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2003, vol. 879, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069265.3/239/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 78.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069266.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06457, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société PALERIDER HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069501.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

PALERIDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.555.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2002.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide unanimement de porter l'intégralité du bénéfice de l'exercice à la réserve légale.

3^{ème} résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2002.

4^{ème} résolution

L'assemblée accepte de manière unanime la démission de Mme Rita Schroeder, demeurant à L-1422 Luxembourg, 16, rue Théodore Eberhard en tant qu'administrateur de la société. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

5^{ème} résolution

Les actionnaires décident unanimement de nommer Monsieur Stefan Willems, conseiller d'entreprises, demeurant à D-54290 Trier, Karl-Marxstrasse 27. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069502.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BASIC TRADEMARK S.A.

Signature

un mandataire

(069410.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.374.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Marco Boglione, Paolo Cafasso, Domenico Sindico, Roberto Verga et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes, viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Marco Boglione, Paolo Cafasso, Domenico Sindico, Roberto Verga et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

BASIC TRADEMARK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069408.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

C S C KIEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.
R. C. Luxembourg B 35.931.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069700.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

HUCKERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 16, route de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 71.600.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour HUCKERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069797.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

CONESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 85.391.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06505, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société CONESSA S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069506.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

CONESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 85.391.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2003

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2002.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 2002 à l'exercice 2003.

3^{ème} résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069508.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

LE METRE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 87.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069722.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

GÜNTHER LANGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 54.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05612, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour GÜNTHER LANGER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(069801.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

KSC IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 86.157.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

S. Delonnoy.

(069753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

TANDEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 72.442.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(069479.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

TERREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.478.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06497, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société TERREST S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

TERREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.478.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2002

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2001.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de reporter le résultat de l'exercice 2001 à l'exercice en cours.

3^{ème} résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2001.

4^{ème} résolution

Conformément aux dispositions légales à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de manière unanime la continuation de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069514.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

57549

EUROSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.860.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(069481.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

IMMOBILIERE JOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 87.409.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2003

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2002.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 2002 à l'exercice suivant.

3^{ème} résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069509.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

B&B HAUSTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 64, rue d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 81.096.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société B&B HAUSTECHNIK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069529.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 49.651.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06521, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069531.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.139.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069534.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 6.847.984.500,-.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.125.

Par décision du conseil de gérance du 1^{er} octobre 2003, à 19.30 heures, la société PFIZER GLOBAL HOLDINGS BV a distribué, sous forme de dividende en nature, ses 859.131 parts de classe «B» dans le capital de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., à PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l.

A compter du 1^{er} octobre 2003, le capital de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., est détenu comme suit:

Parts de classe A:

- PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., détient 13.213.118 parts de classe A

Parts de classe B:

- PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., détient 46.179.528 parts de classe B

- PSI (GIBRALTAR) LIMITED détient 188.016 parts de classe B

Parts de classe C:

- PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., détient 8.899.183 parts de classe C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069537.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: USD 1.892.763.100,-.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.125.

Suite à la liquidation, le 13 octobre 2003, de la société PSI (GIBRALTAR) LIMITED, associé détenant 36.072 parts de classe AB de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., ces 36.072 parts ont été transférées à PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., unique associé de la société liquidée.

A partir du 13 octobre 2003, le capital de PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., est détenu comme suit:

Parts de classe AB:

- 10.028.448 parts de classes AB sont détenues par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l.

Parts de classe C:

- 8.899.183 parts de classe C sont détenues par PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069538.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

MEDICO-PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue Gibraltar.

R. C. Luxembourg B 45.111.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société MEDICO-PLAN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069545.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

SERRURERIE BOUCHART MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 15, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 74.083.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069702.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

CHAUFFAGE-SANITAIRE JEANNOT DELVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 29.735.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069704.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

ENGKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8342 Olm, 11, rue Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 19.204.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069706.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(069816.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

ELECTRICITE FEIEREISEN ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 4, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.400.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069714.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

HAIR WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 79.300.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(069716.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

HEXX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.675.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 20 juin 2003
à 10.00 heures à Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs:

* Messieurs J. Quintus et Koen Lozie ainsi que COSAFIN S.A.

et du commissaire aux comptes:

* V.O. CONSULTING LUX S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069851.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.
